

Règlement du concours – 10 heures d’accompagnement gratuit pour la naturalisation d’une cour d’école

1. Organisateur du concours

Ce concours est organisé par **Nalu Éducation**, entreprise spécialisée dans la naturalisation des cours extérieures et l’accompagnement des milieux éducatifs.

2. Admissibilité

Le concours est ouvert à toutes les **écoles primaires publiques et privées situées au Québec**.

Pour être admissible, l’établissement doit :

- Soumettre un formulaire complet via le site web de Nalu Éducation avant la date limite.
- Être disponible pour l’accompagnement dans l’année suivant l’annonce du gagnant.
- Être situé à **200 km ou moins de Shawinigan** pour bénéficier du déplacement gratuit.
(Au-delà, des frais de déplacement peuvent s’appliquer.)

3. Comment participer

Pour participer, remplissez le formulaire de participation disponible sur la page du concours, en détaillant :

- Les besoins de votre établissement
- Le projet envisagé
- Les raisons pour lesquelles la naturalisation est une priorité pour vous

Le concours prend fin le vendredi 17 octobre 2025 à 23h59

4. Prix offert

Le prix comprend :

- Une analyse des besoins
- Une visite de la cour et prise de photos
- Une mini-formation à votre équipe
- Une séance de co-construction et un croquis préliminaire
(Valeur approximative : 1 379,70 \$)

Le prix est non monnayable, non transférable et doit être utilisé dans les **6 mois suivant l’annonce du gagnant**.

5. Méthode de sélection du gagnant

Le gagnant sera choisi par un comité interne de Nalu Éducation, en fonction de critères prédéterminés, incluant :

- La clarté et la pertinence du projet proposé
- La cohérence entre les besoins exprimés et les objectifs de naturalisation
- L'impact potentiel du projet sur la communauté scolaire et l'apprentissage en plein air

Aucune sélection aléatoire ou tirage au sort ne sera effectué. Le processus repose exclusivement sur l'évaluation qualitative des candidatures reçues.

6. Annonce du gagnant

Le nom de l'établissement gagnant sera annoncé le jeudi 23 octobre 2025 par courriel et sur les réseaux sociaux de Nalu Éducation.

7. Conditions générales

- Nalu Éducation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours pour des raisons hors de son contrôle.
- La participation au concours implique l'acceptation de l'ensemble des règlements.

8. Utilisation des images et témoignages

En participant, l'établissement gagnant autorise Nalu Éducation à utiliser les photos, vidéos et témoignages du projet à des fins promotionnelles (site web, réseaux sociaux, documents de présentation).